Ce que reproche la Cour des comptes à la SPA

FINANCEMENT Un rapport au vitriol pour la Société protectrice des animaux...



- J.MOTTE / SIPA

Corentin Chauvel et Angeline Benoit

- _
- Publié le 21.09.2009 à 00:00
- Mis à jour le 21.09.2009 à 18:18

Gaspillages, amateurisme, navigation à vue: la <u>Cour des comptes dénonce</u> pour la troisième fois les dysfonctionnements de la <u>Société protectrice des animaux</u> (SPA) dans un rapport de 43 pages. Les principaux points:

Une organisation défaillante

Le rapport de la Cour des comptes met à jour une organisation chaotique du fait d'un «climat houleux et de relations conflictuelles». Le conseil d'administration ferait l'objet de «querelles internes, souvent violentes» qui phagocytent la prise de décisions. Devant tant de conflits, la présidence de la SPA n'a aucune autorité. En cinq ans, l'association a connu trois directeurs généraux dont le mandat a été «brutalement interrompu» à chaque fois et

dont le recrutement est mis en doute. Selon la Cour des comptes, la SPA embaucherait parfois des cadres dans des conditions «très anormales» sans aucune formation ou expérience dans le domaine dont ils sont chargés.

Des ressources gaspillées et des soupçons de détournements

Les ressources de la SPA ont beau être conséquentes, la Cour déplore «un équilibre financier fragile», qui tient notamment à des dépenses de personnel lourdes. Le rapport épingle aussi l'augmentation excessive des frais de fonctionnement. Ainsi, le coût des campagnes de collectes des dons a augmenté de 74 % entre 2003 et 2007 pour atteindre 43 % des sommes récoltées, «un niveau particulièrement élevé» selon la Cour des comptes qui s'étonne que l'association ne s'en soit «pas inquiétée». Dans certains cas, les dérives s'apparentent même à des fraudes. La Cour s'interroge ainsi sur la vente des biens immobiliers léqués par des donateurs, qui constituent une ressource fondamentale pour l'association. «De nombreuses ventes sont intervenues au bénéfice d'un même acquéreur dans des conditions qui font suspecter un comportement préférentiel», constate le rapport. Autre exemple, la présence au conseil d'administration d'une ancienne présidente condamnée par la justice pour abus de confiance. Elle avait embauché une salariée, «officiellement pour s'occuper des animaux dans un dispensaire», alors que celle-ci faisait en réalité le ménage chez elle. Enfin, la Cour relève des réserves «anormales» accumulées par la SPA (13 millions d'euros non employés en 2007) alors que de nombreux refuges sont dans un état déplorable.

Des animaux négligés

Dans son rapport de 2002, la Cour des comptes s'était indignée des «conditions d'hébergement des animaux mauvaises voire indignes». Malgré les promesses de la SPA, la juridiction fustige une politique d'investissement «sans vision stratégique globale ni transparence». Priorités fluctuantes, projets engagés puis arrêtés, retards multiples, terrains en friches: la «mission statutaire de protection animale» de la SPA est loin d'être assurée selon la juridiction. En conséquence, non seulement les résultats obtenus ont été modestes, mais ils se sont révélés coûteux. Sur neuf projets de construction ou rénovation lancés en cing ans, seuls guatre ont été achevés.